Toute prestation de service commandée à VoxAppeal implique l’acceptation des présentes Conditions Générales de Vente par le Client et la renonciation à toutes clauses différentes dont il pourrait se prévaloir au titre de ses propres conditions générales.

GENERAL

1. Seules les commandes ayant fait l’objet d’une commande écrite sont prises en considération par VoxAppeal.
2. Les prestations de VoxAppeal peuvent consister en toute prestation relative aux moyens de communication linguistique en toutes langues, par tous les médias et en tous formats connus (dont textes, images, icones, codes informatiques, animations, audio, vidéo, voix enregistrés ou en direct, etc.) ou à venir. En particulier, VoxAppeal agit dans les secteurs de la *traduction*, la *mise en page*, le *traitement d’images*, la *PAO*, la *transcription* audiovisuelle, le *casting* de talents en *voix*, l’*enregistrement* de voix de toutes catégories (de l’institutionnelle à la publicité), l’*interprétation* simultanée ou consécutive, le *sous-titrage*, le *traitement et localisation vidéo* et toute autre prestation qui peut être liée à celles-ci.
3. Toute prestation, son contenu et son support éventuels demeurent la propriété exclusive de VoxAppeal.com jusqu’à son règlement complet par le Client.
4. Tout montant ou délai précisés dans les estimations ou devis faits par VoxAppeal sont issus des calculs faits en toute bonne foi selon les documents, informations et cahier de charges à sa disposition et en tant que tels, en l’absence de contrat spécifique les précisant, ne donneront lieu à aucune ristourne ou réduction dans le cas ou ceux-ci diffèrent du montant de la facture ou la date de livraison.
5. Le taux de conformité des fichiers et services rendus par VoxAppeal dépendent aussi de la qualité des fichiers sources fournis par le client. VoxAppeal ne pourra pas être tenu à une qualité parfaite dans le cas de fichiers textes incomplets ou de fichiers audiovisuels qui présentent des compromis en terme de niveau ou de qualité audio ou visuelle ou d’accents non natifs ou de prononciation floue, fournis par le client.

PAIEMENT

1. Nos factures sont émises dès livraison, confirmée ou estimée, des services commandés. Sauf convention contraire stipulée et acceptée formellement par VoxAppeal, les factures sont **payables à réception**, nettes et sans escompte. Tout règlement tardif entraîne de plein droit l’application d’un **intérêt de retard égal à 1,5 fois le taux d’intérêt légal par mois entier**, sans mise en demeure nécessaire.

En outre, si le recouvrement d’une créance nécessite l’intervention d’un mandataire ou l’introduction d’une instance en justice, le montant de cette créance sera majoré de 10 % à titre de clause pénale et augmenté du montant des divers frais engagés.

1. Toute prestation mise en utilisation ou exploitée d’une quelconque manière par le Client est réputée acceptée en l’état.
2. Toute prestation non valablement contestée dans un délai de huit jours à dater de la réception des travaux et ce, par lettre recommandée avec accusé de réception, est réputée mise en utilisation ou exploitée, donc acceptée en l’état.
3. Les corrections ou réenregistrements éventuels ne font pas novation à l’obligation de paiement. Les corrections éventuelles doivent être exigées de VoxAppeal qui doit les exécuter. En aucun cas les corrections effectuées par le Client ne seront déductibles de la facturation ou du règlement.
4. Les corrections assimilables au principe des « corrections d’auteur » (telles que définies par les professions de l’édition) font l’objet d’un supplément facturable sur devis.
5. VoxAppeal est tenu au secret professionnel pour tout ce qui concerne les travaux confiés et les informations concernant le Client. En l’absence d’indication contraire précisée par le Client, les supports de médias fournis par le Client seront retenus dans les archives pendant trois (3) ans après livraison de ceux-ci. Tout fichier propriétaire du Client sera détruit immédiatement à réception de la demande écrite par le Client.

AUDIOVISUEL

1. Le Client reste seul responsable du contenu et de la qualité des supports, documents et textes sources dans le cas ou ceux-ci comportent des erreurs ou anomalies et reste redevable en ce qui concerne les besoins de corrections ou modifications après le passage de commande de transcription, de traduction, de sous-titrage, d'enregistrement de voix ou de toute autre édition audio ou vidéo.

# Exploitation commerciale

1. Les présentes Conditions Générales de Vente excluent toute option d'exploitation commerciale d'un quelconque fichier audiovisuel produit par nos services, en entier ou en partie, que ce soit pour la revente publique, la redistribution, la location, ou toute autre commercialisation du produit audiovisuel à objet lucratif et excluent également une exploitation en forme de publicité ou de diffusion par radio ou télévision, à niveau régional ou national ou au-delà, sans l'achat d'une licence particulière correspondante auprès de VoxAppeal.

# Enregistrements audio

1. Dans le cas où les artistes engagés par VoxAppeal enregistreraient dans des conditions et dans des studios prescrits par le Client et hors le contrôle et la supervision de VoxAppeal, ce dernier se dégage de toute responsabilité de défaillance de qualité éventuelle du produit enregistré, tant en termes des spécifications techniques que du style, de l’expression ou de l’adaptabilité du contenu enregistré.
2. Sauf convention contraire stipulée et acceptée formellement par VoxAppeal, les commandes d’enregistrements de voix sont livrées, soit sur la base, en identité, timbre et style, d’échantillons établis au préalable et acceptés par le Client, soit, en l’absence d’échantillon de référence accepté par le Client, sur la base du choix et de l’initiative de VoxAppeal et en tout cas, dans les règles de l’art et selon ses propres critères de qualité. Toute modification ou réenregistrement ultérieur à la réception de la commande fera l’objet d’une nouvelle facturation.
3. L'interprétation audiovisuelle faite dans nos studios est sujet aux mêmes conditions et contraintes du "direct" en termes de la synchronisation et du temps de réflexion, de la qualité audio et/ou des accents des intervenants et de la vitesse de la parole sur les fichiers source.

# Édition vidéo

1. Tout travail d'édition vidéo est fait en bonne foi selon les informations portées par le client. Tout manque ou toute imprécision d'information qui a pour conséquence une livraison de vidéo cible non conforme aux attentes du client restera la responsabilité du client. Dans le cas où des informations semblent incomplètes, VoxAppeal en avertira le client, mais ne pourra pas être tenu responsable de précisions non prises en compte car omises de la commande.
2. Nonobstant § 17 ci-dessus, tout devis pour travaux d'édition de vidéo effectués sur les fichiers source de production qui comprend l'export d'un fichier vidéo cible comprendra un maximum de deux exports supplémentaires pour couvrir des éventuels mécompréhensions ou manque de détail dans la commande (tel le format d’export) et peut être supplémenté de travaux non précisés lors de la commande. Au-delà des deux exports supplémentaires, le montant du devis sera augmenté d'un minimum de 600 € par export en facturation.

# Sous-titrage

1. Dans l'absence de précisions en ce qui concerne le style, police, taille de textes, configuration (codecs, bande passante, conteneur, etc.) de sous-titrage vidéo commandé, VoxAppeal exportera ces fichiers selon son jugement d'adaptabilité en toute bonne foi. Toute demande d'adaptation et ré-export d'un fichier de sous-titrage déjà livré sera facturée selon le tarif en vigueur de ceux-ci, sauf dans le cas d'une correction d'erreur du côté du fournisseur (en termes du texte, du format ou de la configuration demandés).

INTERPRETATION

1. En cas d’annulation d’une mission d’interprétation sur site ou de modification de date qui conduiraient le donneur d’ordre à renoncer à la prestation de VoxAppeal :
	* dans les 30 jours précédant la mission d’interprétation, 30 % de ladite prestation sera facturée au Client ;
	* dans les 20 jours précédant la mission d’interprétation, 50 % de ladite prestation sera facturée au Client ;
	* dans les 10 jours précédant la mission d’interprétation, 80 % de ladite prestation sera facturée au Client ;
	* dans les 72 heures précédant ladite prestation, le montant total de la facture resterait dû

JURIDIQUE

1. Ces *Conditions de Vente de Services* sont accessibles à cette adresse :

[http://www.voxappeal.com/fr/CondGenDeVente-VoxAppeal.pdf.](http://www.voxappeal.com/fr/CondGenDeVente-VoxAppeal.pdf)

Elles pourront faire l’objet de modification sans préavis ; il reste la responsabilité du Client de se prémunir d’une copie datée de celles-ci lors de la commande.

1. En cas de litige, seul le Tribunal de Commerce de Rennes est compétent.
2. Selon les usages professionnels, la responsabilité de VoxAppeal est limitée au montant de la facturation correspondante.

Dernière mise à jour : 20 nov. 2013